Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade

Auteur(s) : Louis de Grenade

Généralités

Présentation générale de l'œuvre*Le Thresor et abrégé de toutes les oeuvres spirituelles du reverend P. F. Loys de Grenade* a été traduit par Gabriel Chappuys.
Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition)*Le thresor et abregé de toutes les oeuvres spirituelles du Reverend Pere F. Loys de Grenade, religieux de l'ordre de Sainct Dominique : divisé en six parties. Mis d'hespagnol, en françois par Gabriel Chappuys, tourangeau* (Guillaume Chaudière, 1585)
Information sur l'auteur ou les auteurs

- Louis de Grenade
- Dominicain (à partir de 1525)

Informations sur le traducteur

- Chappuys, Gabriel
- Historiographe de France. - Secrétaire interprète du roi. - Traducteur de Boccace, de Castiglione et de L'Arioste

Date de la première publication de l'œuvre1585

Informations sur l'œuvre

Consulter une transcription de la table des matièresTDM 1596 Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade.

Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditions

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/110

- Extraict du Privilege du Roy. [Guillaume Chaudière, 1585]
  Par grace & priuilege du Roy, donné & octroyé à Guillaume Chaudiere, Libraire juré en l'Université de Paris, il est defendu à tous Libraires & Imprimeurs de ce Royaume, de n'imprimer, vendre ne distribuer en ce dict Royaume ce present livre intitulé *Le Tresor & Abregé, recueilly des oeuvres Spirituelles du Reverend Pere F. Louys de Grenade, Religieux de l'ordre sainct Dominique, & traduit de l'Espagnol par Gabriel Chapuys*, sinon de ceux que aura imprimé ou faict imprimer ledict Chaudiere, jusques apres le temps & terme de neuf ans finis & accomplis apres la premiere impression : à peine de cent escus, moitié à sa Majesté, & l'autre audict Chaudiere, & de confiscation de ce qui s'en trouveroit d'imprimez, ou vendus au contraire. Oultre veut sadite Majesté, que mettant par bref le contenu du present Privilege ou au commencement ou à la fin de chacun exemplaire, que cela ait forme de signification, tout ainsi que si l'original estoit particulierement signifié à chacun. Donné à Paris le troisiesme jour d'Octobre, Mil cinq cens quatre vingt & quatre.
  Par le Conseil,
  Le Comte,
  Achevé d'imprimer le dernier Septembre, 1585. [recto de la page de titre]

  L'édition de 1596 parue à Douai chez Balthazar Bellère ne comprend pas de privilège.
- A noble et vertueux Jaques de la Motte, Chanoine de l'Eglise Cathedrale nostre Dame de Paris, Seigneur de Sainct Pris, Conseiller du Roy, & premier varlet de Chambre ordinaire de sa majesté. [Guillaume Chaudière, 1585]
  Monsieur combien que je sache que vous estes vrayment de ceux (rares pour le jourd'huy) lesquels suivans le propos d'Ausone.
  Tu bene si quid agas, non meminisse decet,
  oublient le plaisir qu'ils ont faict à un autre, de maniere que me sentant vostre obligé par la courtosie [sic], de laquelle vous avez usé en mon endroit, & que naturellement vous pratiquez envers toutes personnes, veu que vous plongez les plaisirs que vouz faites au fleuve de lethé, on pourroit penser que je n'avois que faire de vous faire resouvenir de ce que vous avez (* 2 r°) fait pour moy ; ce neantmoins il me souvient du conseil de Chilon, qui dit qu'il faut avoir souvenance du bien & plaisir receu. Et encores que le desir que vos avez eu de mon profit n'ait reussy, je serois neantmoins digne d'estre mis au rang des plus ingrats si par quelque moyen, je ne m'efforçois de recognoistre en partie, ceste vostre bonne volonté envers moy, de laquelle je feray, toute ma vie aussi grand cas, que si le bien que vous m'avez voulu & pourchassé, me fust advenu. Plaute dit que celluy est meschant & irraisonnable, lequel sçait prendre le plaisir & le ne sçait rendre : & Ciceron, que celuy auquel est fait le plaisir en doit avoir souveance. car celuy est ingrat, dit le Comique susnommé, lequel nie avoir receu le plaisir qu'il a receu, ingrat dy-je, celuy qui le dissimule, ingrat de rechef, qui ne le rend, mais le plus ingrat de tous, qui l'a mis en oubly. Vous me direz paravanture en cet endroit, que le plaisir ne se doit dire plaisir, duquel l'on ne reçoit (* 2 v°) aucune utilité, ou qui n'est profitable. Sainct Ambroise, en son troisiesme livre des offices, dit, neantmoins, que pour conferer un plaisir, le coeur & la volonté opere plus que le sens, & que la bienveillance est de plus grand poids & efficace que la possibilité de remuneration. C'est pourquoy, me recognoissant tenu infiniment au grand desir que vous avez eu, que j'eusse quelque salaire de ma

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/110

peine, j'ay osé vous consacrer ce mien labeur, en signe de quelque recognoissance, combien qu'elle soit petite, quant à ce qui est du mien : mais pour le regard du subject paravanture non indigne de vostre vertu, prudence & singuliere pieté, laquelle entre toutes les vertuz qui reluisent en vous, vous rend merveilleusement recommandable, & laquelle au milieu des Royalles grandeurs, desireuse des choses celestes & divines, propre pasture de vostre divin esprit, trouvera icy en cest Abregé de toutes les oeuvres spirituelles de ce venerable religieux, Lois de Grenade, de († 3 r° [sic]) quoy se contenter. Je sçay bien, Monsieur, qu'aussi tost que vous aurez veu cete mienne traduction, vous louerez au moins mes labeurs, si l'industrie est petite, que vous me donnerez courage de poursuivre tousjours & que si je n'ay rien profité par le passé, par mes escrits vouez à sa majesté, la malice & infelicité du temps en a esté cause, vous me direz, ce croy-je bien, ce que dit Seneque en une sienne Epistre, qu'apres une mauvaise moisson, il faut semer, & que souvent l'abondance & fertilité d'une année rend & restitue au double, ce qui s'estoit perdu par la sterilité du terroir. Les mers se moderent & temperent apres le naufrage : & faut souvent essayer que l'evenement incertain de la chose que l'on demande, advienne & succede quelques fois, selon nostre soubhaict [sic]. Quant à moy, mon bon Seigneur, encore que l'on me vueille persuader, ce qui se trouve pour la plus part veritable par l'ordinaire experience, que les ignorans & ceux qui sont du tout († 3 v°) inutiles, comme dit un certain Docteur de l'Eglise, sont avancez plustost que ceux qui le meritent : que les richesses sont accumulées aux richesses, & que personne ne regarde le pauvre, & celuy qui mendie la faveur des grands, pource qu'aujourd'huy on ne fait comme Elisée, lequel emplissoit les vases vuides, & mettoit l'huile où il defailloit, mais au contraire, que l'on ne fait cas des vases vuides, & ceux qui sont pleins sont suremplis, que les bois sont portez és forests, & les eaux és mers, que l'eau est soustraite & retirée de la terre seiche, & que les fleuves, qui n'en ont besoin, sont arrousez, si est ce que j'avoueray tousjours que nous avons un prince pourveu de toutes les Royalles parties, perfections & graces que j'on sçauroit remarquer en autre quel qu'il soit, & que quand bien le malheur du siecle n'auroit porté prejudice à ma plume, elle n'est paravanture tant bien limée, nette & polie, qu'elle merite encore quelque bienfaict, d'une main vraiment libe- († 4 r° [sic]) le, laquelle sçait dispenser & donner avec jugement, & laquelle estant maintenant empeschée à retenir fermement sur pieds ceste pauvre France, qui semble chanceller, comme proche de sa ruine, s'estendra paravanture quelque jour, ayant bien asseuré son Estat, non seulement sur ceux qui le meritent, comme elle faict journellement, mais aussi sur les moindres escrivans, qui taschent par leurs escrits de decorer aucunement l'estat de la Republique Françoise. Et souz ceste esperance j'employeray tousjours mon petit talent, pour le faire proffiter, & escriray Dieu aydant, lequel je prie,
Monsieur, vous continuer jamais sa saincte grace, desirant avoir part en la vostre. De Paris le 15. de Septembre, 1585.
Vostre treshumble & obeissant serviteur Gabriel Chappuys, Tour. († 4 v°)
- Table des chapitres (16 pages) [Guillaume Chaudière, 1585]
- Une table à la fin de l'ouvrage [Guillaume Chaudière, 1585]
- A venerable, et relligieuse dame, madame Gabriel d'Esne, Abbesse du celebre monastere de l'Honneur nostre Dame, Les fllines [sic], De L'ordre de Cisteau. [Baltazar Bellère, 1596]
  Madame, l'on dist, qu'en l'une des Isles appellées bien-heureuses, le peuple

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/110

sauvage mesprisant les rivieres, & fontaines s'abreuve d'une eau, qui source des foeilles D'un arbre humide, lequel fichant sa racine en terre dans une campagne sans humeur, fait de ses foeilles distiller une douce liqueur ; de sorte qu'à l'egal du sarment de la vigne, qui taillé trop tard degoute assiduellement comme de maintes perles argenteuses, iceluy de son foeillage eclost une eau douce, & savoureuse, ou la foule des barbares equipés de vaisseaux accourt de tous costés pour y contenter la soif : Mais si le chetif, & miserable pecheur las, & recreu au chemin de l'iniquité se veut venir rendre a ce ruisselet de toutes les oeuvres de ce venerable relligieux Loys de Granade, il (A 2 r°) trouvera ses eaux sans comparaison plus douces et gratieuses. Et vrayement si le Cerf courant, & traynant à queüe les levriers, & veneurs halette après les fontaines des eaux ; le deplorable pecheur aprement poursuivy des lions rugissans, & Princes des tenebres, & a mortelle recherche guerroyé du Monde, & de la chair, se voyant souvente fois renversé sur les arçons, & mesmes sur la dure en si sanglantes desfaictes, & suant sous les armes, qu'il oppose aux coups d'enemis si pernicieux, & jurés a sa ruyne trouvera de quoy esteindre son ardeur alterée en ce ruisseau, soit pour faire bresche a son cœur, et furnir ses yeux des abondantes larmes d'une amere contrition, se voyant du comble de tous biens precipité par sa faute au gouffre de tous maux ; soit qu'il voeille nettoier, & blanchir par dessus la neige son ame au lavoir d'une confession entierement parfaicte ; pour la rendre agreable à la face de Dieu, & rentrer en graces, & prerogatives d'amour avec sa Majesté ; soit que par le desbord de ses eaux il voeille reparer liberallement tout offense tant a l'endroit d'elle, comme du prochain ; il trouvera de tout en ce ruisseau, jusques à mesme l'acheminer, & conduire par le fil de ses ondelettes pures de vertu en vertu au sommet de la perfection, & à la fonteine de tout bien, & source de vie & (A 2 v°) felicité eternelle. Mais à cause qu'iceluy, pour le petit nombre des copies, qui en restoyent, alloit murmurant secretement en sa course, loin des yeux de ceux du pays de par de ça, Je l'ay (le remonstrant au jour) deduict, & destourné de son canal François en ces pays bas, affin que poursuivant la traçe de la cognoissance, et affection, que j'ay a monseigneur vostre frere ; ayant naguiere de sa traduction diserte mis en lumiere la vie du sainct Pere Borja, & luy ayant pour marques de l'affection que je porte a luy, & toute sa fleurissante maison dedié les dialogues de sainct Gregoire, affin dis-je que je le peusse offrir aux yeux de vostre Reverence, de sorte que sous l'ombrage, & authorité de vos vertus, perfections, et grandeur les passans et voyagers de ce monde, au plus fort de leurs alteres s'y puissent loin de toute crainte, asseurément rafreischir. **Ce que je vous offre madame comme un pretieux thresor, attendu, que tous les diamans, pierreries, et finances de ce monde ne montent a la valeur, & prisée de nostre ame pour laquelle ne frauder d'un si grand heritage, que le Royaume des Cieux, ce Ruisselet, & thresor serviront de Guides, et de Gardes pleines d'asseurance, et fidelité.** Au moien de quoy j'espere que vostre Reverence approuvera l'offre bien que petite de mon (A 3 r°) affection sinçere, pour m'encourager à mieux faire, et sous ceste esperance priray le Tout-puissant. Madame, de vous faire perseverer en ses sainctes graces, et prosperer voz saincts, et vertueux desirs. De Douay ce 15. de feburier 1596.
Vostre très-humble & affectioné Serviteur
Balthasar Bellere. (A 3 v°)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/110

Topoï dans les péritextes

- diamant
- feuillage
- finances
- moisson
- pêcheur
- perle
- pierreries
- ruisseau
- ruisseau
- sarment de la vigne
- soif

Les dossiers de la collection

5 sous-collections :

- 1585 - Trésor et abrégé de toutes les oeuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Guillaume Chaudière
- 1592 - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Jean Pillehotte
- 1596 - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Balthazar Bellère
- 1596 - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Guillaume Chaudière
- 1605 - Trésor de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Jean Osmont

Les documents de la collection

5 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

Les documents de la collection :

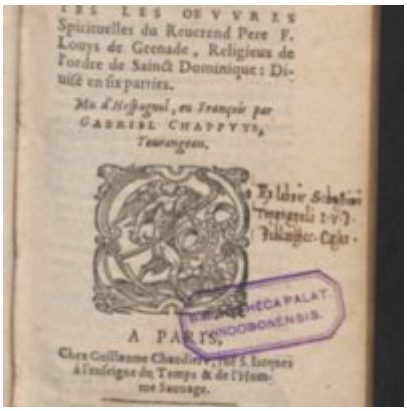

1585 - Guillaume Chaudière - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - ÖNB Vienne

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/110

Granada, Luis de

1592 - Jean Pillehotte - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Castelnaudary

Granada, Luis de

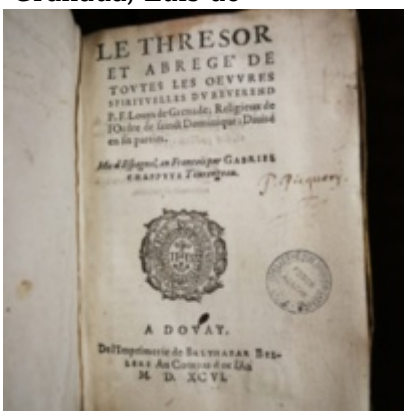

1596 - Balthazar Bellère - Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - BU Lille

Granada, Luis de

1596 - Guillaume Chaudière - Trésor de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - BM Tours

Granada, Luis de

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/110

1605 - Jean Osmont - Trésor de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade - Anvers Université
Grenade, Louys de

Tous les documents : Consulter

Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen_110
Rédaction de la noticeRéach-Ngô, Anne
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Trésor et abrégé de toutes les œuvres spirituelles du révérend Père F. Louis de Grenade**Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/110

Collection créée par Anne Réach-Ngô Collection créée le 16/10/2016 Dernière modification le 05/07/2022

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/110